

Introduction

Emmanuelle CHARPENTIER et Philippe HRODĚJ

Lorsque Louis Aubert compose en 1935 la chanson *La mauvaise prière*, interprétée brillamment par Damia, ce Malouin (il est né à Paramé) a-t-il le sentiment, en plus de la construction d'une tragédie de quelques minutes, de véhiculer ce qui n'est finalement qu'un cliché, éculé puisque repris maintes fois depuis le siècle précédent. Celui du marin et époux volage qui trompe impunément son épouse lors d'escales exotiques.

Protégez-le des maléfices
Des femmes qui vivent là-bas
Elles ont Satan pour complice
Et des baisers qu'on n'oublie pas
Il paraît qu'elles dansent nues
Je l'ai su par notre recteur
Et chantent des chants inconnus
Tressent des chapelets de fleurs¹!

L'imaginaire importe peu, ici un voyage à Tahiti, celui du *Saint-Michel Archange*, qui n'a jamais eu lieu, sous le commandement de Joinville. Ce qui compte est l'élément liquide, là où personne n'a plus de prise sur le marin. Précisément là où la femme n'a pas sa place hormis comme passagère, c'est-à-dire en transit, d'une rive à l'autre. Dans ce texte, l'océan sert de *non man's land* (encore un mot masculin) à deux femmes. La créature qui corrompt et celle, digne au début, qui finit par être ensorcelée par l'idée même de la corruption et voue aux gémonies son malheureux marin de mari.

Mais plutôt qu'il soit infidèle
Bonne Vierge à mon cœur jaloux
Plutôt qu'il me soit infidèle
Je vous en prie à deux genoux
Plutôt qu'il partage la couche
De ces sirènes de malheur

1. AUBERT L., *La mauvaise prière*, interprétée en 1935 par Damia, notamment dans un court métrage de Maurice Cloche (Atlantic Film).

Plutôt qu'il goûte sur leur bouche
Le sel amer de ma douleur
Dirigez de vos mains divines
La foudre qui vous obéit
Sur le trois-mâts de la Marine
Navigue mon bel ami
Menez-le au sein des tempêtes
Rivez-le contre les rochers
Courbez sous le joug des tempêtes
L'orgueil de ces hauts mâts couchés
Perdez le *Saint-Michel Archange*
Et Joinville et tous ses marins
Pour que les lèvres de mensonge
Servent de pâture aux requins!

Avant d'en arriver à de telles extrémités, il est nécessaire de revenir à des réalités plus tangibles et quitter sans regret ces vieilles lunes qui n'ayant pas de valeur statistique, n'ont aucun intérêt pour l'Histoire. Autant, dans le monde rural, au sein d'un couple qui forme une unité économique, la femme assume sa part des tâches et permet à ladite unité tout autant que l'homme de fonctionner, autant cette unité économique repose sur les épaules de la femme bien plus lourdement dans le cas du monde maritime. Une fois que le marin a franchi la ligne de l'horizon, pour plusieurs mois dans le cas de la grande pêche, d'un voyage aux Îles d'Amérique, pour plusieurs années lorsqu'il embarque « pour la Chine » ou « la mer du Sud » et pour toujours parfois, la femme restée seule assume l'intégralité des tâches, et au-delà, la responsabilité de la (sur)vie de sa famille. Elle est condamnée à demeurer sans nouvelles comme le montre cette lettre retrouvée dans une liasse des archives de Kew. Hors la date, il n'est pas possible de l'identifier plus avant. Cette femme éplorée ne savait manifestement pas que son époux était en prison en Angleterre et non « dans le monde », sous-entendu occupé à parcourir le monde. Ce bout de papier, à notre sens, met à bas bien des poncifs et illustre la souffrance ordinaire de ces femmes de la mer, plongées dans l'ignorance. Dans les archives, elles sont aussi taiseuses ou mutiques que leur marin de mari, d'où la relative rareté de ce type de document.

« Ce seizième jour de janvier 1696

Mon mari,

Depuis le temps que vous êtes parti, je suis dans le chagrin de n'avoir point de vos nouvelles. Je suis en grand déplaisir et je ne puis croire que vous êtes dans le monde. Quand vous aurez reçu ces nouvelles, je vous prie de m'écrire ou de vous en revenir ici. J'ai besoin de vous et vous prie d'avoir soin de ceux que vous avez laissés au pays, que nos enfants n'aspirent que de vous voir et vous embrasser, et moi pareillement. Quand vous voudrez m'écrire, faites-le au lieu ordinaire [...], et, finissant, je vous embrasse de

tout mon cœur. Je n'ai nulle personne au monde sur qui m'appuyer que vous. Si vous avez de l'amour pour moi et pour mes enfants². »

En effet, les femmes, mères, épouses, sœurs ou filles, ne subissent pas seulement l'absence mais la gèrent. En France, le système des classes voulu par Colbert, a en outre l'avantage d'apporter son lot d'archives supplémentaire et donc de précieuses indications qu'il suffit de collecter. Qu'il s'agisse des registres de matricules ou des rôles d'équipages, le nom de l'épouse figure non pas comme curiosité administrative mais comme repère pour l'administration. L'épouse représente, à défaut la mère, l'amer sur lequel il est possible de s'appuyer. L'argent versé au moment du départ, les fameuses avances, ou par la suite, les parts reçues après les liquidations des prises pour les corsaires, la demi-solde que reçoivent les estropiés, et, dans l'autre sens, l'argent qu'il faut restituer parce que perçu indûment, rien qui embarrasse l'armateur, le commissaire aux classes ou quelque autre officier de plume : peu importe l'homme ou la femme. Cette dernière a tous pouvoirs en l'absence de son mari ou à sa mort : le jeu même des procurations est un sujet d'étude en soi.

Analyser l'établissement des étrangers sur le littoral permet d'abord de constater que c'est parce qu'ils sont mariés, habitent bien souvent chez la belle-mère, qu'ils sont admis au sein de la nation restant natifs de Livourne, de Lisbonne ou Limerick, mais inscrits sur les matricules. De la même façon, dans les conseils donnés pour bien recruter un équipage, est-il signalé que le capitaine s'il veut réunir rapidement son monde doit être « établi, marié et aimé de tout le monde³ ». Les femmes sont d'abord, bien au-delà de ce que porte leur ventre, l'élément clé grâce auquel de nouvelles générations de marins peuvent embarquer comme mousses entre 11 et 15 ans en moyenne⁴. Elles assurent seules l'éducation des enfants et sans doute, autorisent en partie la reproduction du modèle. En effet, la filiation professionnelle est bien une réalité chez les gens de mer bien qu'elle varie dans le temps et dans l'espace : au XVIII^e siècle, pour Tim Le Goff, seuls 40 % des matelots et des officiers marinières bretons sont fils de marins tandis que le long de la Seudre, la proportion oscille entre 43,5 % et 60 %⁵. Ces deux

2. The National Archives (United Kingdom) de Kew, French Prizes Papers. Lettre insérée dans des liasses non répertoriées.

3. Service historique de la Défense de Brest (SHDB), 1P 7 70, rôles d'équipages de 1698 du *Diamant* et du *Phélypeaux*.

4. T. Sauzeau l'évalue à 15 ans dans la Seudre, A. Cabantous à 13 ans à Dunkerque et 12 ans à Saint-Valéry-sur-Somme et au Havre; SAUZEAU T., « Les gens de mer de la Seudre à la fin du XVIII^e siècle » dans GUILLEMET D. et PÉRET J. (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-ouest atlantique, de la Préhistoire à nos jours, actes du colloque de Rochefort (18 au 20 avril 1995)*, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1998, p. 381-396; CABANTOUS A., « Apprendre la mer : remarques sur l'apprentissage des mousses à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 40-3, juillet-septembre 1993, p. 415-422, p. 417.

5. LE GOFF T. J. A., « Le recrutement géographique et social des gens de mer bretons à la fin de l'Ancien Régime (résultats préliminaires) », dans *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution, colloque de*

extrêmes se retrouvent pour les inscrits des quartiers de Calais, Boulogne, Dieppe, Fécamp et Le Havre (47,1 %) et dans le cas des mousses des quartiers de Roscoff, Morlaix et de Saint-Brieuc (62 %) ⁶. L'étude menée actuellement par Philippe Hroděj pour le début du XVIII^e siècle autour de Cancale laisse présager un taux de reproduction professionnel supérieur. L'homogamie est sans doute plus marquée dans le milieu maritime que l'endogamie. Dans l'arsenal, un canonnier épouse une fille de canonnier plus qu'une fille de son pays. Bien entendu, la logique de clocher reprend le dessus dès lors que l'on s'éloigne des grandes zones portuaires. Les veuves, souvent jeunes, sont également convoitées. Ces fiches signalétiques qui remontent à Versailles lorsque les officiers de marine demandent l'autorisation de se marier offrent encore une autre sorte de témoignage :

« Je me suis informé Monseigneur de la personne que le sieur de Presle, enseigne de vaisseau, a dessein d'épouser et j'ai appris que cette personne est la demoiselle La Perrière, veuve du feu sieur de La Perrière, enseigne de vaisseau ; que la demoiselle de La Perrière est fille d'un ancien maître charpentier de ce port nommé Hélias qui a gagné du bien et est fort à son aise, jouissant de quinze ou seize cents livres de rente, que la demoiselle de La Perrière est âgée de 25 à 26 ans et est assez bien faite, et comme elle a été femme d'un officier, le sieur de Presle souhaite l'épouser croyant y trouver son avantage à cause du bien qui doit lui revenir de la succession de son père ⁷. »

Manquante, tout se détraque et vire au drame comme le montre le commissaire aux classes de Cancale en 1699 à propos de Mathurin Lancelin, âgé de 22 ans : « Monsieur le recteur et tout le village a prié que l'on le laisse pour nourrir sa mère et ses cinq frères et sœurs qui ne [le] peuvent point. [...] je l'ai vu, digne de pitié ⁸. » Mathurin reste au pays et ne va pas servir le Roi cette année-là, pas plus que les deux suivantes. Il épouse en 1707 Modeste Jeanne Leroy. Tout s'arrange sans doute, le temps de mettre en route un enfant, il appareille sur la *Marquise de Beringhen* pour le Chapeau Rouge à la grande pêche. Le couple aura treize enfants. Non seulement la femme assume cette lourde responsabilité, parfois dans une grande solitude, mais elle protège son mari, son fils ou son frère. Lorsqu'il s'agit en 1703 de lever Joseph Vivinais, c'est son épouse qui vient prévenir du fait qu'il se trouve alité. « Ce n'est point vrai, inscrit le commissaire, puisqu'il navigue toujours. Mais, il se dit disculpé d'aller au service parce

Brest des 28-30 septembre 1988, Brest, CRBC/Société archéologique du Finistère, 1989, p. 207-224, p. 208 ; SAUZEAU T., « Les gens... », *op. cit.*, p. 385.

6. CABANTOUS A., *Dix mille marins face à l'océan. Les populations maritimes de Dunkerque et du Havre aux XVII^e et XVIII^e siècles (vers 1660-1794). Étude sociale*, Paris, Publisud, 1991, 672 p., voir p. 224 ; CHARPENTIER E., *Le Peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 404 p., voir p. 277.

7. SHDB, *idem*. Lettre du 23 janvier 1709.

8. SHDB, 1 P3 11. Matricules de Cancale 1693-1731.

qu'il est pocrain⁹. » Louise Nouvel n'a pourtant pas tort et il est déclaré impropre à la levée, du moins cette année-là. Les archives livrent un genre épistolaire particulier, démontrant la réactivité de ces femmes lorsqu'il s'agit d'intercéder en faveur de leur mari absent et incapable de se défendre ou de se justifier. La femme est aussi celle qui reçoit des nouvelles. La mer et ses incertitudes ! La mention « on le croit mort » est récurrente qui empêche le commissaire de « faire son état de service ». Le doute peut parfois être levé lorsque l'épouse vient témoigner. Ainsi à Saint-Ideuc en 1706, est-il possible d'inscrire sur sa matricule que René Pelchien est bien à Toulon à bord du *Fleuron* « à ce que dit sa femme, il lui a écrit¹⁰ ». Mais, avec ou sans le prêtre, elle peut recourir à la dénonciation dès lors qu'il y a rupture de ce nécessaire lien de confiance. Quelques folios suivants, dans le précédent registre, on apprend qu'en 1704 Pierre Pesran, normand d'origine, est retourné en Normandie, voyant aussitôt le commissaire inscrire cette apostille significative de la trahison ainsi révélée : « vil fripon qui a quitté sa femme ».

Par nécessité, les femmes tiennent le cordon de la bourse. Ce sont elles qui viennent protester lorsque le salaire de leur mari tarde à être versé. Elles font peur aux autorités dès lors qu'elles se regroupent, peut-être aussi parce que lesdites autorités ne savent que trop ce qu'une répression causerait en termes de brisure sociale. La sédition qui se produit à Brest, durant les premiers mois de 1709, est révélatrice. Le trésorier de la marine différant sans cesse le paiement des salaires des ouvriers et matelots, la situation s'aggrave considérablement dans l'arsenal, comme en témoigne l'intendant de marine dans une lettre adressée au secrétaire d'État de la marine et des colonies, Jérôme de Pontchartrain :

« La misère est si grande, Monseigneur, dans les familles des ouvriers et des matelots de ce port que leurs femmes sont au désespoir et commencent à se porter à toutes sortes d'excès. Voyant qu'elles n'ont pas de pain pour elles et pour leurs enfants et qu'elles sont obligées de les laisser mourir de faim, hier au matin, il s'assembla [...] une troupe nombreuse de ces femmes pendant que nous étions au conseil de guerre [...]. Ces femmes voulaient absolument que je leur fis donner de l'argent [...]. J'envoyai mon secrétaire leur parler pour leur dire que je ne pouvais pas leur en faire donner parce que le trésorier n'avait point de fonds pour l'année 1708 et pour la présente année et qu'il fallait qu'elles se donnassent patience [...]. Mais elles n'entendirent aucunes raisons et se portèrent à toutes sortes d'emportements jusqu'à jeter des pierres contre lui¹¹. »

L'intendant va rencontrer ces femmes après le conseil. « Mais plus nous leur parlions, plus elles s'emportaient comme des femmes désespérées,

9. SHDB, *idem*.

10. SHDB, 1 P3 15. Matricule de Paramé, Saint-Coulomb, Saint-Méloir et Saint-Ideuc.

11. SHDB, 1^{er} 490. Lettre du 27 février 1709.

criant qu'il fallait plutôt les faire mourir que de les laisser dans l'état où elles étaient et qu'elles aimaient mieux la mort qu'une vie si malheureuse et si pénible. » Rien n'y fait, il faut quérir la soldatesque pour les évacuer. Elles se retirent finalement « mais en faisant des cris et des menaces étonnantes ». L'intendant Robert ne peut que constater que lorsque ces femmes sont réunies, certaines se posent en meneuses et « excitent [les autres] à la révolte en leur disant qu'elles n'ont qu'une vie à perdre et qu'il vaut autant la risquer que de languir ». Comme l'annonce de cette sédition n'est sans doute pas suffisante pour fléchir le ministre, Robert ajoute « qu'il craint pour la sécurité des magasins du Roi ». Le Roi ordonne que des perquisitions aient lieu afin de trouver les meneuses. Robert se garde bien de jeter de l'huile sur le feu et, bien qu'une nouvelle émeute ait eu lieu le 28 février, il avoue n'avoir rien découvert en insistant sur le fait que seule la misère est responsable. Le major de Brest et du château a simplement fait publier à Brest et à Recouvrance des bans interdisant les attroupements et la milice bourgeoise a été convoquée. Le plus intéressant est la forme de conclusion donnée à Jérôme de Pontchartrain :

« Outre qu'on ne peut point connaître, Monseigneur, les femmes de matelots qui ont excité les autres à la sédition, il serait à craindre, Monseigneur, que si on faisait arrêter quelques-unes de ces femmes, cela ne causât un plus grand désordre et comme ce tumulte s'est enfin apaisé et que d'ailleurs ces femmes sont réduites dans la dernière nécessité faute d'être payées de ce qui leur est dû, je crois que vous approuverez Monseigneur, que je ne fasse pas d'autres perquisitions dans cette affaire¹². »

Ces quelques lignes illustrent toute l'ambivalence du rapport entretenu par les femmes avec la mer à l'époque moderne. Ces femmes de matelots se trouvent en effet dans une situation paradoxale : bien qu'elles vivent près du rivage, leur rapport à la mer reste lointain et distendu, il ne s'établit que par l'intermédiaire de leur époux puisqu'elles sont exclues du bord. La mer fait à la fois figure de source de revenus mais aussi de bien des angoisses. Ce sont précisément les multiples déclinaisons du rapport qu'entretiennent – ou pas – les femmes avec la mer qui font l'originalité de cet ouvrage, issu d'une journée d'études organisée en 2014 à l'université de Bretagne-Sud. La pertinence des communications nous a engagés à en laisser une trace écrite enrichie depuis par de nouveaux textes. L'ensemble témoigne de la richesse du sujet puisqu'il s'agit d'explorer les relations nouées, de gré ou de force, entre les femmes et la mer, univers *a priori* réservé et dévolu au monde masculin – qu'elles soient rivales, complémentaires ou tout simplement inexistantes. Cette première synthèse a donc vocation à rassembler des recherches jusque-là dispersées, menées en histoire mais aussi dans d'autres domaines tels que la littérature ou l'histoire de l'art,

12. SHDB, *idem*. Lettre du 11 mars 1709.

pour une époque moderne débordant quelque peu sur le XIX^e siècle, dans une perspective européenne afin d'autoriser des comparaisons. En soi, cet ouvrage illustre le dynamisme impulsé ces dernières années par l'histoire des femmes et du genre¹³, qui contribue à une (re)lecture des sources sous de nouveaux angles d'analyse et à renouveler les problématiques de bien des champs de recherche, notamment celles de l'histoire maritime et littorale.

Les contributions réunies dans ce recueil interrogent donc, chacune à leur manière, l'articulation entre les femmes et la mer, en variant les points de vue et les échelles d'observation.

Les femmes de marins incarnent de la manière la plus évidente le lien établi entre la gent féminine et la mer. Tout historien maritimiste sait que les femmes sont présentes, en clair ou en filigrane, au travers des archives relatives à la vie des marins. Néanmoins, les recherches se sont longtemps focalisées sur leurs hommes, laissant ces dernières, ancrées à terre, dans l'ombre. Alain Cabantous fut l'un des premiers à distinguer ces « femmes de l'attente sûrement, mais d'une attente à la fois réservée et active¹⁴ ». Dans les campagnes littorales, de Dunkerque au Havre, les tâches sont partagées au sein de ménages tournés vers l'agriculture et la pêche : les femmes confectionnent et réparent les filets, pêchent à pied ou commercialisent le poisson. En ville, elles se tournent vers le textile, en particulier la dentelle ou tiennent boutique. Partout, elles font figure d'intermédiaires culturels entre leur mari et les institutions religieuses¹⁵. Dominique Guillemet a insisté sur la situation quasi-matriarcale régnant dans les îles du Ponant. L'absence imposée par les rythmes de la mer – entre 1755 et 1764, 64 % des pères demeurant sur l'île aux Moines sont déclarés absents au baptême de leur enfant – induit une surreprésentation féminine, en particulier à Ouessant, avec deux femmes pour un homme en 1789 et des habitudes solidement ancrées. C'est en effet la femme qui fait la cour puis la demande en mariage, accompagnée de ses parents¹⁶. Sur le continent comme sur les îles, l'absence masculine fait sortir ces femmes du silence et de l'ombre portée de leur conjoint, de surcroît lorsque les embarquements s'enchaînent et se répètent. Elle révèle une situation de l'entre-deux, celle de femmes dont la vie est marquée par une profonde dichotomie, ponctuée de moments

13. Voir le bilan réalisé par F. THÉBAUD dans *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Paris, ENS Éditions, 1998, rééd. revue et augmentée 2007, 312 p. Pour l'époque moderne, se reporter à GODINEAU D., *Les femmes dans la France moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, rééd. revue et augmentée 2015, 306 p. ; BEAUVALET-BOUTOUYRIE S., *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2003, 270 p.

14. CABANTOUS A., *Dix mille marins...*, *op. cit.*, p. 290-297.

15. *Id.*, *La mer et les hommes. Pêcheurs et matelots dunkerquois de Louis XIV à la Révolution*, Dunkerque, Westhoek-Éditions, 1980, 352 p. ; *Les citoyens du large : les identités maritimes en France (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Aubier, 1995, 268 p.

16. GUILLEMET D., *Les îles de l'Ouest, de Bréhat à Oléron, du Moyen Âge à la Révolution*, La Crèche, Geste Éditions, 2000, 356 p.

« normaux » lorsque leur compagnon est présent et de longues périodes de solitude conjugale durant lesquelles il leur faut tout assumer¹⁷. Ces césures les démarquent des veuves – soumises à l'absence irréversible des hommes – des « filles majeures » et même des femmes séparées, mieux connues des historiens¹⁸. Plus que des épouses éplorées attendant leur mari « parti en voyage sur mer » pour une durée souvent indéterminée, les travaux les plus récents montrent au contraire des femmes actives et débrouillardes, déployant de multiples stratégies pour vivre ou tout simplement survivre. La synthèse récemment publiée par Alain Cabantous et Gilbert Buti s'en est d'ailleurs fait l'écho¹⁹.

Les textes de Claire Boër et de Gilbert Buti étendent la réflexion au littoral méditerranéen qui n'avait pas donné lieu, jusque-là, à des travaux consacrés exclusivement aux femmes de marins²⁰. Claire Boër s'attarde sur leur « vie fragile », voire leur détresse et leur vulnérabilité dans le cas des épouses de matelots, dans un contexte plutôt urbain. Elle explore les stratégies de survie mises en œuvre et met en avant des solidarités de proximité, complétées très ponctuellement par des aides et de secours instaurés à la fois par l'État mais aussi sur initiative privée, à l'image de la gratification exceptionnelle offerte par la chambre du commerce de Marseille ou la création de la « Bourse du marin », à la fin du xviii^e siècle. Gilbert Buti revient quant à lui sur la procuration, délégation de pouvoir servant à anticiper et à compenser l'absence, largement utilisée par les marins provençaux au xviii^e siècle, quelle que soit leur place dans la hiérarchie du bord. Leur épouse en est la principale bénéficiaire ce qui lui confère toute la légitimité nécessaire pour gérer les affaires du ménage en tant que simple exécutrice de décisions prises par le conjoint ou bien en faisant preuve d'initiatives, auxquelles s'opposent rarement leur mari. Cette pratique leur permet d'accumuler un « capital d'expérience », fort utile en cas de veuvage précoce. L'appropriation de cette

17. CHARPENTIER E., *Le Peuple du rivage...*, op. cit. ; « Femme de "partis en voyage sur mer" en Bretagne au xviii^e siècle », *Cheminements*, 2015, p. 47-60 ; « Incertitude et stratégies de (sur)vie. Le quotidien des femmes des "partis en voyage sur mer" des côtes nord de la Bretagne au xviii^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 117-3, 2010, p. 39-54.

18. HUFTON O., « Women alone in Britain and France in the eighteenth-century », *Journal of Family History*, 1984, n° 9, p. 364-376 ; « Women without men: widows and spinners in Britain and France in the eighteenth-century », *Journal of Family History*, 1984, n° 4, p. 355-376 ; BLOM I., « The history of widowhood: a bibliographic overview », *Journal of Family History*, vol. 16, n° 2, 1991, p. 191-210 ; PELLEGRIN N. et WINN Ch. (dir.), *Veufs, veuves et veuages dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2003, 347 p. ; BEAUVALET-BOUTOUVRIE S., *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, 415 p. ; *La solitude xvii^e-xviii^e siècle*, Paris, Belin, 2008, 207 p. ; « La femme seule à l'époque moderne, une histoire qui reste à écrire », *Annales de démographie historique*, 2000, n° 2, p. 127-141 ; JURATIC S., « Solitude féminine et travail des femmes à Paris à la fin du xviii^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, 1987, n° 2, t. 99, p. 879-900.

19. BUTI G. et CABANTOUS A., *Être marin en Europe occidentale 1550-1850*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 226 p.

20. Bien qu'elles soient évoquées par C. RÉGINA, dans *Genre, mœurs et justice. Les Marseillaises et la violence au xviii^e siècle*, Aix, PUP, 2015, 282 p. ou dans ceux de K. LAMBERT, notamment *Itinéraires féminins de la déviance : Provence 1750-1850*, PUP, 2012, 312 p.

capacité d'agir par les femmes et le fait que leur conjoint accepte de leur confier ses affaires – mais a-t-il vraiment le choix ? – démontre le caractère novateur de cet acte notarié, tout au moins dans l'usage qu'en font les gens de mer.

Marie-Jacquette Pignot n'a bénéficié ni d'une procuration ni d'une aide quelconque lorsque son mari, un menuisier-charpentier établi à Saint-Malo, a brusquement pris le large en 1745 pour échapper à ses créanciers. En s'appuyant sur les dix lettres écrites durant une année par cette femme à son conjoint, Emmanuelle Charpentier retrace son basculement brutal et tardif dans une nouvelle vie, celle d'une femme de marin, désormais très seule. Dans sa correspondance, Marie-Jacquette dit sa souffrance dans un quotidien imprégné par l'incertitude inhérente à sa nouvelle condition, qui se mêle à la peur de l'abandon. Elle non plus n'a pas le choix : il lui faut assurer le quotidien – sans pouvoir compter sur Gilles – assumer l'éducation de ses enfants et « gagner sa vie » en travaillant. Cette brutale prise de conscience des responsabilités qui lui incombent et les stratégies déployées pour s'en sortir montrent une femme qui réussit à gagner peu à peu de l'estime de soi et son indépendance, symbolisée par une « petite boutique » qu'elle conserve jusqu'à sa mort, à 75 ans.

Sur les façades du Ponant et du Levant, l'irrégularité des revenus maritimes conjuguée à l'absence impose à la plupart des femmes de marins de trouver une autre source de revenus. Les préoccupations sont les mêmes aux Provinces-Unies et dans les Pays-Bas espagnols, où la mer et les activités maritimes qui en découlent influent peut-être encore plus qu'en France sur la formation du couple et de la famille. C'est ce que montre Roberto Barazzutti, dans un bilan de la recherche menée depuis une quinzaine d'années aux actuels Pays-Bas sur les marins et leurs « femmes, filles et sœurs ». Les épouses de marins, en particulier, se distinguent car elles disposent d'un statut légal, proche de celui conféré par une procuration en France. Il leur donne la possibilité d'exercer une activité commerciale, par exemple la vente de poisson ou l'avitaillement des navires. Des dispositions juridiques favorables leur permettent d'investir dans des parts de bateaux ou dans le recrutement des équipages. Ces femmes sont également très impliquées dans les églises réformées, avec parfois des postes à responsabilité. Du point de vue des autorités, politiques ou religieuses, elles constituent bel et bien un relais ancré à terre. Parfois elles se font entendre bruyamment pour réclamer le salaire de leur mari ou la reprise des cartels d'échanges de prisonniers en temps de guerre.

Les épouses de marins ne sont pas les seules femmes à vivre de la mer, loin s'en faut. Que ce soit par les archives notariales, judiciaires ou pour tout ce qui touche à l'économie (propriétés de navires, affrètements, ventes et achats de marchandises, liquidations de prises), la présence des femmes et le montant de l'argent qu'elles engagent dans les activités commerciales

et maritimes sont loin d'être anecdotiques, en dépit de leur incapacité juridique²¹. Ces sources font émerger de grandes figures du capitalisme portuaire. André Lespagnol fut le premier à en souligner l'importance dans un article fondateur, paru en 1989, consacré aux « femmes négociantes » sous le règne de Louis XIV : en 1701, un « monsieur de Saint-Malo » sur dix est en fait une veuve, héritière des affaires de son défunt mari et chargée, en théorie, de transmettre la société et le capital accumulé à leur-s enfant-s²². Ainsi, chacun a en tête la mère de René Duguay-Trouin, Marguerite Boscher, mais Saint-Malo en a fourni bien d'autres et tous les ports ont leur lot de veuves particulièrement actives et à toutes les époques. Marthe Chauvel, est une figure dieppoise de premier plan. Son activité majeure porte sur le long cours. Veuve de Jean Baudry en 1677, elle est le centre d'un réseau complexe qui fonctionne à merveille²³. Dotée d'un fort caractère, comme sa fille qui épousera l'amiral Du Casse, elle dirige des armements au nom de la Compagnie du Sénégal, fait les affaires d'officiers du Roi en poste à Saint-Domingue jusqu'au gouverneur Tarin de Cussy. Elle recrute des engagés pour les Îles et, en fin de boucle, possède une raffinerie sucrière, sans oublier la flotte que possède son fils David Chauvel qui lui permet de toucher la Martinique ou Saint-Christophe où se rendent massivement les Normands. Enfin, par le biais du financier parisien Gabriel Apoil, elle est en lien avec le ministre directement ou par l'intermédiaire de ses premiers commis. Huguenote et bien décidée à ne pas changer ses pratiques elle fait répondre aux ecclésiastiques venus tenter de la convaincre d'abjurer qu'en son nom et celui de toute sa maison, « ils voulaient vivre et mourir dans leur ancienne religion ». Son propre frère, nouveau converti et avocat de renom qui reçoit chez lui l'archevêque de Rouen lorsque celui-ci se déplace à Dieppe, bien que « persuadé des mérites de la religion catholique et principalement de l'eucharistie, dit à plusieurs personnes de qualité qu'il ne peut en faire les fonctions à cause des « emportements de sa femme²⁴ ». Les travaux menés par Nicole Dufournaud et Bernard Michon ont confirmé l'implication de femmes fortunées, issues de la bourgeoisie qu'elles soient veuves, épouses ou célibataires, dans l'activité portuaire des ports de Nantes et des Sables-d'Olonne pour la fin du XVII^e siècle et la

21. Pour un bilan sur l'implication des femmes dans le commerce et leur relation au travail, se reporter à DOUSSET C., « Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France », *Cahiers de Framespa*, n° 2, 2006, en ligne [<http://framespa.revues.org/56>] ainsi qu'aux ouvrages de D. GODINEAU, *op. cit.*, p. 61-81 ; BEAUVALET-BOUTOUYRIE S., *op. cit.*, chapitre 3, p. 99-148.

22. LESPAGNOL A., « Femmes négociantes sous Louis XIV. Les conditions complexes d'une promotion provisoire », dans *Populations et cultures, Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1989, p. 463-470.

23. HRODÉJ P., *L'amiral Du Casse, l'élévation d'un Gascon sous Louis XIV*, Paris, Librairie de l'Inde, 1999, p. 36.

24. Bibliothèque nationale, Mélanges Colbert, vol. 6. *Rôle général des Nouveaux Convertis de la ville de Dieppe, leurs caractères et dispositions d'esprit trouvés lors de la visite des Pères missionnaires établis en cette ville par les ordres de monseigneur le coadjuteur de Rouen*, 1686.

première moitié du XVIII^e siècle et ce, à une échelle internationale²⁵. Elles restent néanmoins minoritaires dans une activité largement dominée par les hommes. Vivre de la mer signifie aussi travailler grâce à celle-ci. En effet, l'espace d'interface qu'est le littoral offre toute une palette d'activités qui se déploient entre terre et mer bien que cette dernière demeure peu accessible aux femmes²⁶. Quand quelques-unes montent dans des barques goémonières, d'autres travaillent à la journée dans des corderies, ramassent des coquillages, sarclent les cultures, vendent des marchandises ou se prostituent ; aux activités rurales et urbaines classiques s'en ajoutent d'autres, offertes par la proximité de la mer, notamment dans le secteur paramaritime. Qu'elles soient de simples opportunités de travail pour des femmes que l'on pourrait qualifier de « journalières » ou bien qu'il s'agisse de métiers mieux reconnus, ces activités, légales ou illégales, méritent d'être approfondies.

André Lespagnol s'y emploie en dressant un panorama du travail et de l'investissement féminin sur le littoral. L'exploitation et la commercialisation des ressources issues de la mer en est l'aspect le plus visible. À Cancale, elles sont à l'origine des premières formes d'ostréiculture. Dans le cas de la sardine, elle répond à une division sexuée des tâches : les hommes s'occupent de la pêche en mer tandis que les femmes sont chargées du conditionnement du poisson dans des « fabriques ». Dans les places portuaires, si elles s'impliquent massivement dans le commerce de détail, elles sont également présentes dans le négoce et l'armement des navires, dans le grand commerce mais aussi dans la pêche ou le cabotage. À Saint-Malo, ces maisons de commerce dirigées par ces femmes s'engagent dans des opérations novatrices mais souvent risquées. Veuves pour la plupart, elles se sont appropriées la « société » de leur défunt mari grâce à des compé-

25. Aux Sables-d'Olonne, entre 1720 et 1740, 18 % des navires allant pêcher la morue à Terre-Neuve sont armés par des veuves de négociants. DUFOURNAUD N. et MICHON B., « Les femmes et l'armement morutier : l'exemple des Sables-d'Olonne pendant la première moitié du XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2003, vol. 110, n° 1, p. 93-113 ; « Les femmes et le commerce maritime à Nantes (1660-1740) : un rôle largement méconnu », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 23, mai 2006, p. 311-330.

26. Voir entre autres CHARPENTIER E., « Vivre au rythme de la mer : femmes de marins au travail sur les côtes nord de la Bretagne au XVIII^e siècle », dans BOUDJAABA F., *Le travail et la famille en milieu rural XVI^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 53-68 ; ROBIN D., *Pêcheurs bretons sous l'Ancien Régime. L'exploitation de la sardine sur la côte atlantique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, 394 p. ; *Les pêcheurs de la sardine au Pays basque et en Bretagne au XVIII^e siècle : deux mondes en rivalité et aux franges de la pauvreté*, thèse de doctorat d'histoire, dir. C. Nières, université Rennes 2, 1997 ; GUILLEMET D., *op. cit.* ; VARY M., *Intégration sociale des populations marginales sur le littoral breton au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, dir. G. Le Bouëdec, université de Bretagne-Sud, 2007, 1 008 p. ; « Les multiples facettes de l'économie parallèle dans les villes maritimes au XVIII^e siècle », dans GARNOT B. (dir.), *Justice et argent. Les crimes et les peines pécuniaires du XIII^e au XIX^e siècle*, Dijon, EUD, 2005, p. 77-85 ; LE BOUËDEC G., PLOUX F., CERINO C. et GEISTDOERFER A. (dir.), *Entre terre et mer : sociétés littorales et pluriactivités XVI^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 391 p. ; CATTERALL D. et CAMPBELL J., *Women in port. Gendering Communities, Economics, and Social Network in Atlantic Port Cities, 1500-1800*, Leyde/Boston, 2012, 443 p.

tences techniques acquises par le travail au comptoir familial, notamment durant les absences de leur conjoint. En outre, les ports offrent des opportunités d'investissement dans les activités maritimes – acquisition de parts de navires ou participation à la pacotille – saisies par des femmes de tout niveau social, veuves, femmes mariées ou célibataires, baignant dans la « culture marchande » caractéristique des places portuaires.

Nicole Dufournaud et Bernard Michon poursuivent cette réflexion sur l'insertion des femmes dans l'économie portuaire. Les archives notariées révèlent leur rôle essentiel en fournissant de nombreuses études de cas compensant en partie les silences des autres sources à l'égard des femmes. Elles laissent transparaître la capacité d'action des femmes, certes limitée en théorie par leur incapacité juridique, mais qui est battue en brèche dans la pratique, notamment dans le cas des marchandes. Qu'une veuve prenne la direction des affaires de son défunt mari armateur-négociant est parfaitement toléré et accepté, même par un fils majeur, tout simplement par pragmatisme et souci d'efficacité. Ces armatrices-négociantes, bien souvent, ne se contentent pas de faire fonctionner la société mais cherchent à la faire fructifier. La seule limite à laquelle les confronte leur éducation est la tenue des livres de comptes, déléguée en général à leur fils. Sans atteindre un tel niveau au sein du capitalisme portuaire, des entrepreneuses, initialement des marchandes en gros, n'hésitent à insérer leurs produits (textile, poisson, vin) dans les circuits économiques européens tout en combinant leur activité commerciale avec l'achat de parts de navires.

C'est davantage sur les « pinceauteuses, les fileuses et les tailleuses » de Nantes, grande cité portuaire et industrielle au XVIII^e siècle, que s'est concentré Samuel Guicheteau. L'essor du grand commerce maritime stimule en effet l'activité industrielle, notamment la production du textile et le développement de la confection, secteurs employant de nombreuses ouvrières. Elles la bouleversent également en remettant en cause l'autonomie ouvrière : les employeurs n'hésitent pas à jouer sur l'image docile d'une main-d'œuvre féminine peu qualifiée pour la mettre en concurrence avec les ouvriers. Samuel Guicheteau montre au contraire des femmes détentrices d'un réel savoir-faire pour certaines, leur résistance aux tentatives de régulation des comportements et du travail. Certes, elles subissent progressivement une dévalorisation de leur travail qui s'accompagne d'une exaltation de l'identité ouvrière, exclusivement masculine, mais elles exploitent au mieux la capacité d'action dont elles disposent en cherchant un emploi mieux rémunéré, liberté accrue par leur exclusion du système corporatif.

Olivier Corre s'est intéressé à un autre type de port, l'arsenal de Brest à la fin du XVIII^e siècle, espace militaro-industriel *a priori* exclusivement masculin puisque consacré à la guerre maritime dont les femmes sont doublement exclues. Contre toute attente, elles y sont bien présentes, bien que minoritaires, et participent indirectement aux conflits en tant que main-

d'œuvre d'appoint dans les ateliers d'étoupe et les corderies. Même dans le cas des voilières, mieux considérées, l'écart de salaire demeure considérable avec les ouvriers exerçant la même activité. Plus surprenant, la présence de religieuses au sein de l'arsenal : elles travaillent pour les unes à l'Hôpital de la Marine et pour les autres, au Refuge royal, chargé d'accueillir deux populations distinctes, des filles et veuves de marins en situation de détresse, et des « repenties », enfermées et obligées de travailler au service de la Marine. D'autres femmes entrent sans difficulté dans l'arsenal, entre autres des fournisseuses, des prostituées mais aussi des femmes de qualité telle la baronne d'Oberkirch dont le témoignage s'avère bien décevant, des épouses d'officiers de la Marine et même des artistes à l'image des sœurs Ozanne.

« Pêcheuses, matelotes et bourgeoises » : Thierry Sauzeau, en féminisant ces termes généralement utilisés au masculin, montre que dans les villages côtiers de la Saintonge, du XVII^e au XIX^e siècle, les femmes battent en brèche le monopole masculin sur ces activités dans un contexte de pénurie de marins, happés par les grands ports et la marine du Roi. En effet, quelques-unes suscitent l'étonnement des représentants du pouvoir royal qui les découvrent à la tête d'un bateau de passage ou de pêche. D'autres s'investissent dans la pêche à pied, rôle traditionnellement dévolu aux femmes, jusqu'à l'exploitation de pêcheries. Au XIX^e siècle, plusieurs d'entre elles, veuves pour la plupart, se voient attribuer des concessions sur le domaine maritime public leur donnant le droit d'y établir des viviers alors que l'ostréiculture est en plein essor. Dans les villages littoraux, des épouses de marins tiennent des petits commerces approvisionnés grâce à leur mari ou par des déplacements jusqu'à Bordeaux ou La Rochelle. Au-delà, l'accès facilité aux nouveautés venues de la ville, visible dans l'apparence des femmes de marins, en fait des vecteurs de changement dans les modes et les goûts au sein des paroisses rurales du littoral saintongeais.

Composées d'une trentaine d'îles, les Shetland offrent à Audrey Baudouin un observatoire du travail des femmes et de ses transformations, pour le XVIII^e siècle, dans un archipel marqué par l'absence croissante des hommes, marins pour la plupart. Les Shetlandaises sont ainsi amenées à développer des stratégies économiques pour diversifier leurs revenus et investissent la production de *kelp* (soude) servant à la fabrication du verre et du savon ainsi que la confection de chaussettes et de bas de laine destinés à être exportés. Ces deux activités, favorisées et stimulées par la mer, trouvent leur place au sein de ménages pluriactifs en se combinant à la pêche, à l'artisanat et à l'agriculture. Leur succès est tel qu'à la fin du XVIII^e siècle, la prépondérance des femmes dans l'économie et la démographie des îles Shetland en fait un « univers féminin », qu'entretiennent des moments de sociabilité et la transmission des gestes de mères en filles.

Si la fascination qui s'exerce aujourd'hui envers la mer et le littoral, leur attractivité sans conteste, découle d'un « désir collectif du rivage »

apparu depuis peu à l'échelle du temps long. Alain Corbin a décrit cette découverte du littoral, jusque-là « territoire du vide », par les élites à la fin du XVIII^e siècle en Angleterre puis au XIX^e siècle sur le continent européen, où il se déploie jusqu'à « l'invention de la plage²⁷ ». Les bourgeoises et les aristocrates y ont contribué en s'adonnant aux premiers bains de mer : des médecins tels le docteur Russel vantaient alors les vertus thérapeutiques de l'eau froide, recommandée en particulier aux femmes hystériques ou stériles. La mode est lancée et provoque l'apparition des premières stations balnéaires en Angleterre, bientôt imitée par la France. De même, il était de bon goût, lors de promenades entre gens de bonne compagnie, d'observer le « spectacle » du petit peuple des côtes, affairé sur l'estran ou les quais. Malheureusement, les femmes découvrant la mer ont laissé assez peu de témoignages pour l'époque moderne. Leur rareté – parmi des écrits du for privé féminin déjà peu nombreux – encourage tout d'abord à en rechercher d'autres. Ces mémoires, livres de raisons ou journaux, incitent à s'interroger sur les représentations que la mer et le littoral ont pu susciter chez leurs auteurs, en prenant en compte leur milieu social, leur éducation et le contexte de la prise d'écriture. Ces écrits personnels renvoient également aux travaux menés ces dernières années par le groupe de recherche « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914²⁸ », notamment sur les éventuelles spécificités de l'écriture féminine, dans un contexte où l'écriture était plutôt un espace d'expression réservé aux hommes. « Quand “je” est une femme²⁹ », le regard porté sur la mer et le littoral est-il différent de celui d'un homme ? Au-delà de l'écriture de la mer par les femmes, les relations entretenues entre elles deux ont inspiré de nombreux auteurs, fascinés par la rivalité – fantasmée – qui se dessinait autour de l'objet de leur désir, l'homme, ballotté d'un navire à l'autre. Les pratiques superstitieuses des épouses de marins les fascinaient tout autant à l'image d'un Jacques Cambry décrivant sa découverte des croyances locales, à Roscoff, en 1794 :

« La seule singularité que Roscoff m'ait offerte, est un usage qui se pratiquait encore avant les secousses des dernières années : des femmes, après la messe, balayaient la poussière de la chapelle nommée *de la Saint-Union*, la

27. CORBIN A., *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage 1750-1840*, Paris, Aubier, 1988, 407 p.

28. BARDET J. P., MOUYSSET S. et RUGGIU F. J., *Car c'est moy que je peins. Écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV^e-XIX^e siècle)*, Toulouse, PUM, 2010, 281 p. ; BARDET J. P. et RUGGIU F. J. (dir.), *Au plus près des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005, 262 p. ; CASSAN M., BARDET J. P. et RUGGIU F. J. (dir.), *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2007, 345 p. ; BARDET J. P., ARNOUL E. et RUGGIU F. J. (dir.), *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Recenser, Analyser, Éditer*, Pessac, PUB, 2010, 657 p. ; MOUYSSET S., *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 347 p. ; voir également le site du GDR [<http://ecritsduforprive.huma-num.fr/presentation.htm>].

29. MOUYSSET S., « “Quand Je” est une femme : les spécificités d'une écriture ordinaire ? », dans BARDET J. P., MOUYSSET S. et RUGGIU F. J., *Car c'est moy que je peins...*, op. cit., p. 185-201.

soufflaient du côté par lequel leurs époux, leurs amans devaient revenir, et se flattaient, par ce doux sortilège, d'obtenir un vent favorable à leur amour, à leur impatience³⁰ ».

La description de ces relations et l'empreinte laissée par la mer sur les femmes ont généré de nombreux stéréotypes dans la littérature maritime à l'époque moderne et surtout durant le XIX^e siècle qui, en retour, ont fourni un modèle de comportement aux épouses de marins, fondé sur le sacrifice et l'abnégation imposés par le métier de leur compagnon, vertus unanimement célébrées par la société³¹.

Sophie von La Roche, Johanna Schopenhauer et Mrs Cradock ont sans doute aperçu des femmes de marins lors de leur escale à Bordeaux, à la fin du XVIII^e siècle. Attirées par le dynamisme du premier port du royaume, qui en fait une étape incontournable pour tout voyageur, elles mettent par écrit leurs impressions et leurs occupations durant les quelques mois qu'a duré leur séjour. La comparaison entre ces trois récits fait tout l'intérêt de la contribution de Michel Figeac. Mrs Cradock réside à l'hôtel avec son mari et ne connaît personne à Bordeaux contrairement à Sophie von La Roche et à Johanna Schopenhauer, deux Allemandes accueillies sur place par des amis qui les introduisent dans la bonne société de la ville. Toutes les trois s'émerveillent devant la vision du fleuve et le fourmillement caractéristique des quais, en particulier Sophie von La Roche qui cherche à comprendre le fonctionnement de la place portuaire. En effet, les deux Allemandes livrent leurs impressions face à une ville vivante de la mer et portant son empreinte : son cosmopolitisme, les festins de crustacés et de poissons et la consommation de boissons venues d'outre-mer. Néanmoins, leur regard ne diffère guère de celui porté par d'autres voyageurs et se porte davantage sur l'attitude adoptée par et envers les femmes de l'élite bordelaise.

Les jeunes femmes russes évoquées par Catherine Viollet, malheureusement décédée quelques mois après la journée d'étude³², côtoient la mer de beaucoup plus près : leur voyage s'inscrit dans l'esprit du « Grand Tour » traditionnellement effectué par les aristocraties européennes avec l'Italie comme destination. Un tel périple, d'une durée d'un à deux ans en moyenne, impose de prendre la mer en tant que passagères. Il constituait une expérience inoubliable, sans doute le voyage d'une vie, que ces jeunes filles de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle ont tenu à mettre par écrit, en français. Leurs journaux intimes, parfois parsemés de dessins, racontent leur découverte de la mer sous deux angles, l'un positif avec la description

30. CAMBRY J., *Voyage dans le Finistère : voyage d'un conseiller du département chargé de constater l'état moral et statistique du Finistère en 1794*, Paris, Éditions du Layeur, 2000, p. 63.

31. Voir l'ouvrage de la sociologue GUICHARD-CLAUDIC Y., *Éloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris, L'Harmattan, 1999, 270 p.

32. Nous remercions vivement Suzette Robichon qui a retrouvé le texte de Catherine Viollet et nous l'a transmis pour qu'il soit publié dans le présent recueil.

de la sociabilité à bord des bateaux à vapeur, leur curiosité pour les navires et la fascination qu'exerce sur elles le paysage maritime, l'autre plus négatif, lorsqu'elles relatent l'effroi causé par les tempêtes et les incommodités dont elles ont souffert à bord, en premier lieu, le mal de mer. Le genre ici s'efface devant le fait d'avoir ou non le pied marin. Certes, plusieurs récits de passagères ne montrent qu'un intérêt fort mesuré pour les choses de la mer. La tempête ou la mort redoutée, le mal de mer ou la mort qu'on finit par espérer. En vérité, les terriens autant que les terriennes subissent ces affres et ne rêvent que d'entendre le mot « terre! »³³. Le récit d'une traversée transatlantique de religieuses du Puy en 1903 en fait presque un rite de passage tant le cauchemar a été terrible pour ces pauvres femmes³⁴. L'occasion de se rappeler que des milliers de femmes ont réalisé ces longs périples dans des conditions terribles : esclaves noires ou indiennes, filles du Roi, engagées blanches et bien d'autres.

Flora Tristan s'embarque elle aussi en 1833 afin de rejoindre le Pérou et faire reconnaître ses droits auprès de la famille de son père, un aristocrate péruvien. Ce n'est pas son premier voyage sur mer mais c'est assurément le plus long et le plus lointain d'autant qu'elle est la seule femme à bord du *Mexicain*. Elle en publie le récit en 1837 sous le titre *Les pérégrinations d'une paria*. Elle n'y cache pas son appréhension du voyage, justifiée une fois en mer par les conditions de vie sur le navire. Le mal de mer persiste tout le long de la traversée et s'ajoute aux désagréments provoqués par la promiscuité, la monotonie, les conditions climatiques, la pénurie d'eau, faisant de son voyage un « cruel supplice » à peine compensé par les plaisirs des yeux, de la lecture et de la table. Si la destination finale la déçoit faute de réel dépaysement, Joël Delhom montre que ce voyage la bouleverse profondément. Sa découverte des réalités de l'esclavage et de la société du Cap-Vert lors d'une escale la déstabilise en la confrontant à l'altérité et ses préjugés s'en trouvent ébranlés. Vivre au milieu des matelots lui donne aussi l'opportunité d'observer leur comportement et leurs conditions de vie dont elle s'émue, contribuant ainsi à l'éveil de sa conscience sociale.

Ces différentes expériences à bord montrent que les relations qu'entretiennent la gent féminine avec elle sont loin de se réduire à l'habituelle et sempiternelle figure de la femme de marin, tant reprise dans la littéra-

33. SAULCE DE FREYCINET R. de, *Journal du voyage autour du monde, à bord de l'Uranie 1817-1820*, d'après le manuscrit original, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1927, p. 5. Il ressort de la traversée de Majorque à Rio de Janeiro que seule la terre et sa vision sont salvatrices : le pic de Ténériffe en devient même apaisant. Le mal de mer a fatigué notre passagère clandestine et pour le reste, rien qui évoque la mer hors la cérémonie de la Ligne (le passage de l'équateur). C'est trait pour trait ce qu'écrivent les soldats ou les officiers d'administration qui se rendent aux colonies.

34. BALLOU S., « De l'Ancien au Nouveau Monde : le voyage transatlantique de dix religieuses de l'Instruction du Puy en 1903 d'après le journal de sœur Saint-Ouen », dans MICHAUD M.-C. et HRODĚJ (dir.), *Entre mer et ciel, le voyage transatlantique de l'Ancien au Nouveau Monde XVI^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 61-72.

ture maritime. Jean-Baptiste Bruneau invite à davantage de nuances en proposant une relecture de la production littéraire du XIX^e siècle. Certes, les épouses de marins y sont présentées comme des gardiennes du foyer, subissant les affres de l'absence, souffrances qu'elles vivent dans un état d'abnégation qui s'apparente à un martyr. Elles doivent accepter leur destin sachant que leur vraie rivale demeure la mer car les marins, dès qu'ils reviennent dans leur foyer, ne pensent qu'à repartir, peut-être méfiants voire effrayés par l'autonomie et l'autorité détenues par leur femme, justement à la faveur de l'absence. Néanmoins, une autre figure, oubliée aujourd'hui, ressort, la « maritime », issue d'une famille de gens de mer et familière des ports, elle est tombée elle aussi sous l'emprise de la mer et transgresse les normes de comportement.

Faire face à l'absence, vivre de la mer, raconter la mer et les femmes : les thématiques développées dans cet ouvrage trouvent un écho dans la série des « Ports de France » que Joseph Vernet réalise entre 1753 et 1765. Parmi eux, *La vue du port de Dieppe*, peint en 1765. Comme dans chacun des tableaux de Vernet, la mer constitue le personnage principal. Le regard porte en premier lieu sur les navires amarrés et perçoit ensuite, au premier plan, l'intense activité des quais. Néanmoins, c'est la vue d'ensemble qui domine. Laurent Manœuvre incite au contraire le spectateur à reporter son attention sur la multitude de personnages représentés, parmi lesquels figurent de nombreuses femmes : des poissonnières devant un grand étal faisant face à des clientes, deux dentellières à leur gauche, tandis qu'à leur droite trois femmes plient sous le poids des paniers qu'elles transportent. Derrière elles, sans doute une marchande de poisson discutant avec deux clientes. Le tableau montre également trois élégantes examinant les objets vendus par un colporteur ; juste derrière ce groupe, une femme qui se promène avec un enfant. Parmi elles, sans doute des épouses de marins, assurément des femmes qui vivent de la mer et peut-être quelques-unes qui en apprécient le paysage. Bien qu'il soit « Peintre des marines du Roi » et donc d'un univers masculin, Joseph Vernet n'a cessé de représenter des femmes. Bien présentes dans les « Ports de France », elles le sont tout autant dans ses œuvres ultérieures avec les baigneuses et les lavandières des premiers plans, jusqu'à Virginie, « héroïne de papier », gisant morte sur le rivage. Son œuvre illustre ainsi toutes les relations complexes que les femmes entretiennent avec la mer, à l'époque moderne.

Finalement, les sources sont sous nos yeux, il n'y a qu'à les baisser pour s'apercevoir que la mer ne se limite pas à un univers masculin.